Séance ordinaire du 7 octobre 2011

ORDRE DU JOUR

1. CONSEIL

Moment de réflexion Ouverture de la séance et mot de bienvenue du maire.

- **1.1** Lecture et adoption de l'ordre du jour.
- **1.2** Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 septembre 2011.
- **1.3** Adoption du règlement numéro 439-2011 fixant les droits exigibles pour la célébration d'un mariage civil ou d'une union civile.
- **1.4** Autorisation de dépense à la fête de Noël.
- **1.5** Inauguration du belvédère.
- **1.6** Octroi de contrat modifiant le site web de la municipalité.
- **1.7** Entente salariale avec le directeur général pour l'exercice 2012.
- **1.8** Demande d'appui au ministre Norm MacMillan, ministre délégué aux Transports et responsable de la région de l'Outaouais pour l'établissement d'un poste satellite en santé à la municipalité de Chénéville.

2. DIRECTION GÉNÉRALE, GREFFE ET TRÉSORERIE

- **2.1** Adoption de la liste des chèques et des prélèvements du mois de septembre 2011.
- 2.2 Adoption de la liste des virements de crédits.
- **2.3** Dépôt des états financiers requis par l'article 176.4 du code municipal (rapport trimestriel).
- **2.4** Adoption de l'entente avec la C.S.S.T. relative au regroupement d'employeurs et l'UMQ.
- **2.5** Adoption de la grille salariale des employés pour l'exercice 2012.
- **2.6** Ajustement du taux horaire du personnel à contrat, du personnel saisonnier et des pompiers temporaires pour l'exercice 2012.

3. INCENDIE, SÉCURITÉ PUBLIQUE ET PREMIERS RÉPONDANTS

- **3.1** Dépôt du rapport mensuel du directeur du service des incendies par intérim.
- **3.2** Autoriser la formation de pompiers pour la désincarcération.
- **3.3** Expiration du contrat de monsieur Jacques Bélanger, directeur du Service des incendies.

202

Non-renouvellement de l'entente relative à la protection contre l'incendie et prévoyant la fourniture mutuelle de service avec la municipalité de Duhamel.

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 OCTOBRE 2011

- 3.5 Autorisation de l'entente relative à la protection contre l'incendie avec la municipalité de Duhamel.
- 3.6 Création d'une réserve pour l'installation de borne sèche.

TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES 4.

- Dépôt du rapport mensuel du directeur des Travaux publics.
- 4.2 Déneigement du chemin Simoneau.
- 4.3 Octroi d'un contrat à la firme « Excavation Jacques Lirette » pour l'excavation d'une partie du chemin Tour-du-Lac.
- 4.4 Permanence de monsieur Steeve Turpin.
- 4.5 Terminaison du contrat du camion GMC C5500.

5. **URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

- Dépôt du rapport mensuel de l'inspecteur en bâtiment-environnement et urbanisme par intérim.
- **5.2** Dérogation mineure numéro 79.
- 5.3 Dérogation mineure numéro 80.
- 5.4 Remplacement de monsieur Guy Roy à titre de directeur en bâtimentenvironnement et urbanisme.
- 5.5 Formation séminaires Gestionnaire municipal.
- **5.6** Avis de motion concernant le règlement de zonage U-2-19.
- **5.7** Achat d'une camionnette.

COLLECTE ET DISPOSITION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES 6.

- Dépôt du rapport mensuel du directeur de la collecte des ordures et des matières recyclables.
- **6.2** Autoriser la réfection de la plate-forme de transbordement des matières résiduelles.
- 6.3 Achat d'un compresseur et laveuse à pression.

7. LOISIRS, CULTURE ET BIBLIOTHÈQUE

7.1 Autorisation d'acheter deux mille (2 000) cartons personnalisés pour promouvoir la bibliothèque.

8. CORRESPONDANCE

- **8.1** Demande de modification au règlement de zonage relatif aux terrains dérogatoires.
- **8.2** Réponse du ministère de Transports relativement à la signalisation du chemin Tour-du-Lac.
- **8.3** Demande de madame Chantal Crête, Présidente de l'association des propriétaires de la baie Groulx.
- **8.4** Demande d'autorisation de la municipalité de Duhamel contrôle des insectes piqueurs.

9. <u>PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS</u>

10. <u>LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE</u>

PROCÈS-VERBAL

1

Session ordinaire du Conseil de la Municipalité de Lac-Simon, tenue le **7 octobre 2011 à 20 heures** à la salle du conseil et à laquelle sont présents Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers :

Paul Malouf Gilles Robillard Robert Johnson Louise Houle Richard Pierre Paquin Lise Villeneuve

Formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur Gaston A. Tremblay.

Monsieur Jacques Maillé, directeur général est aussi présent.

Environ 60 personnes assistent à l'assemblée.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

1.1

223-10-2011

Lecture et adoption de l'ordre du jour.

Sur proposition de monsieur le Conseiller Pierre Paquin;

Il est résolu unanimement;

QUE l'ordre du jour soit adopté.

Adoptée

1.2

224-10-2011

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 septembre 2011.

Sur proposition de monsieur le Conseiller Robert Johnson;

Il est résolu unanimement;

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 septembre 2011 soit adopté par les membres du conseil.

Adoptée

1.3

225-10-2011

Adoption du règlement numéro 439-2011 fixant les droits exigibles pour la célébration d'un mariage civil ou d'une union civile.

CONSIDÉRANT QUE le Code civil du Québec permet aux maires, aux membres des conseils municipaux et aux fonctionnaires municipaux de demander au ministre de la Justice d'être désigné comme étant compétent pour célébrer des mariages ou des unions civiles;

CONSIDÉRANT QUE l'article 376 du Code civil du Québec prévoit que les maires, les autres membres des conseils municipaux et les fonctionnaires municipaux perçoivent des futurs époux, pour le compte de leur municipalité, les droits fixes par règlement de la municipalité, ces droits devant respecter les minimums et maximums fixés par règlement du gouvernement;

CONSIDÉRANT l'absence de règlement à cet effet;

CONSIDÉRANT QUE l'article 242 de la Loi instituant l'union civile et établissant de nouvelles règles de filiations (L.Q. 2002, C.6) prévoit que jusqu'à ce qu'un règlement du gouvernement soit adopté, ces droits sont ceux que prescrit le tarif des frais judiciaires en matière civile et des droits de greffe;

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion a été donné le 2 septembre 2011;

CONSIDÉRANT QU'UNE copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux (2) jours juridiques avant la présente séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Sur proposition de monsieur le Conseiller Paul Malouf;

IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT;

QUE LE CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-SIMON DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 - PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 - TARIFS

Les droits exigibles par le célébrant, pour la célébration d'un mariage ou d'une union civile, sont ceux prescrits par le tarif des frais judiciaires en matière civile et des droits de greffe, soit 250,00 \$ auxquels est ajouté un droit de 83,00 \$ lorsque le mariage civil ou l'union civile est célébré à l'extérieur de l'hôtel de ville.

Ces montants seront indexés au 1er avril de chaque année par le gouvernement et feront partie intégrante du présent règlement comme s'ils avaient été adoptés par la municipalité.

ARTICLE 3 - MONTANT OÙ LES DROITS DOIVENT ÊTRE PAYÉS

Les droits prévus au présent règlement sont payables avant la publication du mariage ou au moment de la dispense de publication, le cas échéant.

ARTICLE 4 - ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

GASTON A. TREMBLAY, M.D. FRCPC

Maire

JACQUES MAILLÉ

Directeur général

AVIS DE MOTION: 1er septembre 2011

ADOPTION DU RÈGLEMENT : 7 octobre 2011

RÉSOLUTION #: 225-10-2011

AFFICHER LE: 13 octobre 2011

Adoptée

c.c. Trésorerie

1.4

226-10-2011 Autorisation de dépense à la fête de Noël.

Sur proposition de monsieur le Conseiller Pierre Paquin;

Il est résolu unanimement;

QUE le conseil de la municipalité de Lac-Simon autorise une réception pour l'ensemble des employés à l'occasion des fêtes;

QUE les deniers requis au paiement des frais n'excédant pas trois mille huit cents dollars (3 800,00 \$) soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire « Réception et relations publiques » numéro 02-11000493.

Adoptée

c.c. Trésorerie

1.5

227-10-2011 Inauguration du belvédère.

CONSIDÉRANT QUE le conseil a par sa résolution numéro 143-06-2011, autorisé la nomination du Belvédère « Denis-Papin »;

CONSIDÉRANT QU'il y aura une inauguration le 10 octobre 2011 en son honneur;

Sur proposition de monsieur le Conseiller Paul Malouf;

Il est résolu unanimement;

QUE la municipalité de Lac-Simon autorise un montant de cent dollars (100,00 \$) pour défrayer une partie des coûts et que le chèque soit émis au nom de madame Claudine Lavallée, épouse du défunt.

Adoptée

c.c. Trésorerie

Madame Louise Houle Richard

1.6

228-10-2011 Octroi de contrat modifiant le site web de la municipalité.

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil désirent revoir le site web de la municipalité afin de le rendre plus convivial permettant ainsi de promouvoir les services aux citoyens;

CONSIDÉRANT QUE deux (2) firmes ont été rencontrées pour soumettre une offre de service pour la production et le développement du site de la municipalité;

Sur proposition de monsieur le Conseiller Pierre Paquin;

Il est résolu unanimement;

QUE le conseil de la municipalité de Lac-Simon octroi le contrat à la firme « Distantia Solutions Internet » pour un montant de cinq mille dollars (5 000,00 \$) plus les taxes.

Adoptée

c.c. Trésorerie

Distantia Solutions Internet

1.7

229-10-2011 Entente salariale avec le directeur général pour l'exercice 2012.

CONSIDÉRANT QUE le directeur général, monsieur Jacques Maillé a signé un contrat lors de son engagement;

Sur proposition de monsieur le Conseiller Paul Malouf;

Il est résolu unanimement;

QUE le conseil de la municipalité de Lac-Simon autorise le maire, monsieur Gaston A. Tremblay à signer une entente salariale avec le directeur général pour l'exercice 2012.

Adoptée

c.c. Trésorerie

Monsieur Jacques Maillé

1.8

230-10-2011

Demande d'appui au ministre Norm MacMillan, ministre délégué aux Transports et responsable de la région de l'Outaouais pour l'établissement d'un poste satellite en santé à la municipalité de Chénéville.

CONSIDÉRANT QUE la population de la municipalité de Lac-Simon et de la municipalité de Chénéville est de plus en plus vieillissante;

CONSIDÉRANT QUE le 1^{er} centre de santé de St-André-Avellin de la région se retrouve à plus de 25 km de nos municipalités.

Sur proposition de monsieur le Conseiller Paul Malouf;

Il est résolu unanimement;

QUE le conseil de la municipalité de Lac-Simon demande l'appui du ministre Norm MacMillan, ministre délégué aux Transports et responsable de la région de l'Outaouais afin qu'un poste satellite en santé soit installé à la municipalité de Chénéville.

Adoptée

c.c. Monsieur Norm MacMillan, ministre délégué aux Transports. Municipalité de Chénéville

2. DIRECTION GÉNÉRALE, GREFFE ET TRÉSORERIE

2.1

231-10-2011

Adoption de la liste des chèques et des prélèvements du mois de septembre 2011.

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'autoriser les paiements pour le mois de septembre 2011;

Sur proposition de monsieur le Conseiller Robert Johnson;

Il est résolu majoritairement;

QUE la liste des chèques telle que déposée auprès des membres du conseil pour le mois de septembre totalisant la somme de **84 364,56** \$ portant les numéros de chèques **6165 à 6294** soit adoptée;

QUE la liste des prélèvements totalisant la somme de **7 192,41** \$ soit adoptée. Pour un montant total de **91 556,97** \$.

Madame la conseillère Louise Houle Richard est contre le paiement du chèque numéro 6208 au montant de 741,72 \$ émis à l'ordre Dufresne, Hébert, Comeau, Avocats.

Adoptée

c.c. Trésorerie

2.2

232-10-2011

Adoption de la liste des virements de crédits.

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'autoriser les virements de crédits de juillet à septembre 2011;

Sur proposition de monsieur le Conseiller Paul Malouf;

Il est résolu unanimement;

QUE la liste de virement de crédits déposée auprès des membres du conseil pour le trimestre soit adoptée.

Adoptée

c.c. Trésorerie

2.3

Dépôt des états financiers requis par l'article 176.4 du code municipal (rapport trimestriel).

Le directeur général a déposé auprès des membres du conseil les états financiers 2010-2011 requis par le code municipal.

2.4

233-10-2011

Adoption de l'entente avec la C.S.S.T. relative au regroupement d'employeurs et l'UMQ.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est membre de la Mutuelle de prévention en santé et sécurité du travail de l'UMQ;

CONSIDÉRANT QU'aux fins de limiter les coûts et les efforts requis pour le renouvellement de la mutuelle annuellement à la CSST, il est souhaitable de confier à l'UMQ le mandat de procéder au renouvellement de l'adhésion de la municipalité annuellement dans la mutuelle, sans avoir à obtenir de chaque municipalité une nouvelle résolution, à moins d'avis contraire écrit de la part de la municipalité à l'UMQ avant le 30 septembre de l'année précédant l'année du renouvellement;

Sur proposition de monsieur le Conseiller Robert Johnson;

Il est résolu unanimement;

QUE la municipalité ayant fait une lecture complète et s'en déclarant satisfaite de l'entente projetée avec la CSST relative au regroupement d'employeurs aux fins de l'assujettissement à des taux personnalisés et au calcul de ces taux pour l'année 2012 soit acceptée telle que rédigée et que l'UMQ soit autorisé à signer cette entente pour et au nom de la municipalité ainsi que tout renouvellement subséquent de cette entente, et ce, tant que la présente autorisation n'a pas été dûment révoquée par une nouvelle résolution de la municipalité;

QUE la municipalité autorise monsieur Jacques Maillé, directeur général à signer, pour elle et en son nom, tout document visant à donner effet à la présente résolution.

Adoptée

c.c. Trésorerie UMQ

2.5

234-10-2011

Adoption de la grille salariale des employés pour l'exercice 2012.

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de définir les augmentations salariales des employés permanents autres qu'à contrat pour l'année 2012;

CONSIDÉRANT QUE les employés permanents doivent être intégrés aux échelles salariales ce qui constituera leur augmentation pour 2012;

Sur proposition de monsieur le Conseiller Paul Malouf;

Il est résolu unanimement;

ET RÉSOLU QUE le conseil de la municipalité de Lac-Simon confirme les intégrations suivantes selon la grille déposée par le directeur général;

Échelle salariale des employés pour le 1er janvier 2012

Administration

Lisane Fuoco	année 3	échelon 9	Cadre intermédiaire
Chantal Lavallée	année 4	échelon 9	Cadre intermédiaire
Jeanne Morin	année 4	échelon 7	Personnel administratif
Nathalie Gamet	année 4	échelon 4	Personnel administratif
Mélissa Cyr-Dubois	année 2	échelon 4	Personnel administratif

Services des Travaux publics et la collecte et la disposition des matières résiduelles

Julien Boivin	année 3	échelon 4	Cadre supérieur
Yvon Guindon	année 4	échelon 5	Cadre supérieur
Michaël Malette	année 2	échelon 1	Personnel de service
Claude Levert	année 3	échelon 1	Personnel de service
Thierry Desormeaux	année 4	échelon 3	Personnel de service
Steeve Turpin	minimum	échelon 1	Personnel de service

Urbanisme et environnement

Éric Bordeleau année 2 échelon 5 Cadre supérieur

QUE les employés administratifs dont mesdames Chantal Lavallée et Lisane Fuoco réduisent leurs semaines de travail à 35 h semaines au lieu de 40 h.

Adopté

c.c. Trésorerie

2.6

235-10-2011

Ajustement du taux horaire du personnel à contrat, du personnel saisonnier et des pompiers temporaires pour l'exercice 2012.

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a confié par contrat l'entretien ménager du centre administratif;

Sur proposition de monsieur le Conseiller Paul Malouf;

Il est résolu unanimement;

ET RÉSOLU QUE le conseil de la municipalité de Lac-Simon consente d'augmenter de 2 % le taux horaire du personnel d'entretien ménager, le personnel saisonnier, le directeur du service des incendies par intérim ainsi que les pompiers temporaires en fonction de leur poste et ce à compter du 1^{er} janvier 2012.

Adopté

c.c. Trésorerie

3. <u>INCENDIE, SÉCURITÉ PUBLIQUE ET PREMIERS RÉPONDANTS</u>

3.1

Dépôt du rapport mensuel du directeur du service des incendies par intérim.

Le rapport mensuel du directeur du service des incendies par intérim a été déposé en copie aux membres du conseil.

3.2

236-10-2011

Autoriser la formation de pompiers pour la désincarcération.

CONSIDÉRANT QU'il est important d'avoir des pompiers pour la désincarcération;

Sur proposition de madame la Conseillère Lise Villeneuve;

Il est résolu unanimement;

QUE le conseil de la municipalité de Lac-Simon autorise messieurs Denis Levasseur, Marc St-Denis et Mathieu Leblanc à participer à la formation pour désincarcération et accepte de payer les frais d'inscription au montant de deux mille six cent quatre-vingt-cinq dollars (2 685,00 \$) plus taxes ainsi que les frais de déplacement.

Adoptée

c.c. Trésorerie

Monsieur Éric Drouin, directeur du service des incendies par intérim

3.3

237-10-2011

Expiration du contrat de monsieur Jacques Bélanger, directeur du Service des incendies.

CONSIDÉRANT QUE les parties ont signé un contrat de trois (3) ans se terminant le 31 décembre 2012;

CONSIDÉRANT QUE le contrat stipule qu'un avis recommandé d'au moins douze (12) mois avant l'expiration du terme doit être donné à la municipalité de Chénéville;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Lac-Simon ne désire pas renouveler le contrat de monsieur Jacques Bélanger;

Sur proposition de monsieur le Conseiller Pierre Paquin;

Il est résolu unanimement;

QUE le conseil de la municipalité de Lac-Simon informe la municipalité de Chénéville qu'elle ne renouvellera pas le contrat de monsieur Jacques Bélanger se terminant le 31 décembre 2012.

Adoptée

c.c. Trésorerie Municipalité de Chénéville Monsieur Jacques Bélanger

3.4

238-10-2011

Non-renouvellement de l'entente relative à la protection contre l'incendie et prévoyant la fourniture mutuelle de service avec la municipalité de Duhamel.

CONSIDÉRANT QUE l'entente relative à la protection contre l'incendie et prévoyant la fourniture mutuelle de service avec la municipalité de Duhamel doit être revue;

Sur proposition de madame la Conseillère Lise Villeneuve;

Il est résolu unanimement;

QUE le conseil de la municipalité de Lac-Simon en accord avec la municipalité de Duhamel mette fin à compter du 31 décembre 2011 à l'entente relative à la protection contre l'incendie et prévoyant la fourniture mutuelle de service signée en 2006 et qu'une nouvelle entente soit négociée entre les parties.

Adoptée

c.c. Municipalité de Duhamel Monsieur Éric Drouin, directeur du service des incendies par intérim Trésorerie

3.5

239-10-2011

Autorisation de l'entente relative à la protection contre l'incendie avec la municipalité de Duhamel.

CONSIDÉRANT l'ouverture de la municipalité de Duhamel à signer une nouvelle entente d'entraide mutuelle lors des incendies;

Sur proposition de madame la Conseillère Lise Villeneuve;

Il est résolu unanimement;

QUE les membres du conseil de la municipalité de Lac-Simon autorisent le maire, monsieur Gaston A. Tremblay et le directeur général, monsieur Jacques Maillé à signer avec la municipalité de Duhamel une entente qui sera effective à compter du 1^{er} janvier 2012 relative à un plan d'entraide mutuelle pour la protection contre l'incendie, pour desservir tout le territoire de la municipalité de Duhamel.

Adoptée

c.c. Municipalité de Duhamel

Monsieur Éric Drouin, directeur du service des incendies par intérim Trésorerie

3 6

240-10-2011

Création d'une réserve pour l'installation de borne sèche.

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de respecter le schéma de couverture de risque se rapportant aux incendies;

CONSIDÉRANT QUE le directeur du service des incendies par intérim est à préparer l'installation de borne sèche sur le territoire de la municipalité;

Sur proposition de monsieur le Conseiller Paul Malouf;

Il est résolu unanimement;

QUE les membres du conseil de la municipalité de Lac-Simon autorisent la création d'un compte de réserve pour l'installation de borne sèche compte numéro 5513903100 à partir du compte budgétaire numéro 02-22000649 au montant de dix milles dollars (10 000,00 \$);

Adoptée

c.c. Trésorerie

Monsieur Éric Drouin, directeur du service des incendies par intérim

4.

TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES

4.1

Dépôt du rapport mensuel du directeur des Travaux publics.

Le rapport mensuel du directeur du service des Travaux publics a été déposé en copie aux membres du conseil.

4.2

241-10-2011 Déneigement du chemin Simoneau.

CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur n'effectuera pas d'ici novembre 2011 les correctifs demandés par la municipalité de Lac-Simon sur le chemin Simoneau;

CONSIDÉRANT QUE le chemin Simoneau est un chemin privé;

Sur proposition de monsieur le Conseiller Gilles Robillard;

Il est résolu unanimement;

QUE les membres du conseil de la municipalité de Lac-Simon n'autorisent plus le déneigement du chemin Simoneau pour l'exercice 2011-2012.

Adoptée

c.c. Monsieur Jocelyn Simoneau
Service d'Excavation Jacques Lirette inc.

4.3

242-10-2011 Octroi d'un contrat à la firme « Service d'Excavation Jacques Lirette inc. » pour l'excavation d'une partie du chemin Tour-du-Lac.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Lac-Simon s'est engagée annuellement à refaire les chemins;

CONSIDÉRANT QUE lesdits chemins doivent être refaits au plus tard au début de juin de chaque année;

Sur proposition de monsieur le Conseiller Pierre Paquin;

Il est résolu unanimement;

QUE les membres du conseil de la municipalité de Lac-Simon autorisent un contrat à la firme « Service d'Excavation Jacques Lirette inc. » pour excaver les parties de chemins qui devront être asphaltées en 2012 sur le chemin Tour-du-Lac pour un montant de vingt et un mille cinq cents dollars (21 500,00 \$) plus taxes.

213

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 OCTOBRE 2011

Adoptée

c.c. Trésorerie

Service d'Excavation Jacques Lirette inc.

Directeur des Travaux publics

4.4

243-10-2011 Permanence de monsieur Steeve Turpin.

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer un employé journalier au service des Travaux publics;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Steeve Turpin est à l'emploi de la municipalité à titre temporaire depuis le 14 juin 2011;

CONSIDÉRANT QUE le directeur des Travaux publics recommande la permanence de monsieur Steeve Turpin;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Turpin pourra également remplacer lors d'absence de personnel à la collecte des ordures et matières recyclables;

Sur proposition de monsieur le Conseiller Paul Malouf;

Il est résolu unanimement;

QUE les membres du conseil de la municipalité de Lac-Simon accordent à monsieur Steeve Turpin sa permanence à compter du 1^{er} janvier 2012 à titre de journalier au groupe minimum de l'échelon 1.

Adoptée

c.c. Trésorerie

Monsieur Steeve Turpin

Directeur des Travaux publics

4.5

244-10-2011 Terminaison du contrat du camion GMC C5500.

CONSIDÉRANT QUE la location/acquisition du camion GMC C5500 arrivera à échéance en novembre 2011;

CONSIDÉRANT QUE « Services financiers Éléments » a informé la municipalité qu'elle ne peut renouveler le contrat;

CONSIDÉRANT QU'en novembre 2011 il restera une valeur résiduelle à payer de dix mille cent dollars et quarante cents (10 100,40 \$) plus les taxes;

Sur proposition de monsieur le Conseiller Paul Malouf;

Il est résolu unanimement;

QUE les membres du conseil de la municipalité de Lac-Simon autorisent le paiement à « Services financiers Éléments » de dix mille cent dollars et quarante cents (10 100,40 \$) plus les taxes applicables.

Adoptée

c.c. Trésorerie

Services financiers Éléments

5.

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

5.1

Dépôt du rapport mensuel de l'inspecteur en bâtiment-environnement et urbanisme.

Le rapport mensuel de l'inspecteur a été déposé aux membres du conseil.

5.2

245-10-2011

Dérogation mineure numéro 79.

Consultation publique sur cette demande, le maire monsieur Gaston A. Tremblay demande aux personnes présentes, si elles veulent intervenir sur cette demande de dérogation mineure.

Personne n'est intervenu;

Sur proposition de monsieur le Conseiller Paul Malouf;

Il est résolu unanimement;

QUE les membres du conseil de la municipalité de Lac-Simon accordent la dérogation mineure numéro 79, concernant l'agrandissement d'un bâtiment principal situé au 404, chemin Sabourin à Lac-Simon selon la recommandation du C.C.U.

Adoptée

c.c. Inspecteur en bâtiment-environnement et urbanisme

5.3

246-10-2011

Dérogation mineure numéro 80.

Consultation publique sur cette demande, le maire monsieur Gaston A. Tremblay demande aux personnes présentes, si elles veulent intervenir sur cette demande de dérogation mineure.

Personne n'est intervenu;

Sur proposition de monsieur le Conseiller Paul Malouf;

Il est résolu unanimement;

QUE les membres du conseil de la municipalité de Lac-Simon accordent la dérogation mineure numéro 80, concernant les marges latérales, située au 891, chemin Tour-du-Lac dans la zone 32R à Lac-Simon selon la recommandation du C.C.U.

Adoptée

c.c. Inspecteur en bâtiment-environnement et urbanisme

5.4

247-10-2011

Remplacement de monsieur Guy Roy à titre de directeur en bâtimentenvironnement et urbanisme.

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de combler le poste du directeur en bâtimentenvironnement et urbanisme:

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection;

Sur proposition de monsieur le Conseiller Pierre Paquin;

Il est résolu unanimement;

QUE les membres du conseil de la municipalité de Lac-Simon autorisent l'embauche à compter du 24 octobre 2011, de monsieur Éric Bordeleau au poste directeur en bâtiment-environnement et urbanisme;

QUE son salaire soit fixé selon les conditions du manuel de politique en matière de ressources humaines soit échelon 5, année 2;

QUE son emploi soit sujet à une période d'essai de six (6) mois à compter de la date d'embauche.

Adoptée

c.c. Trésorerie

Directeur en bâtiment-environnement et urbanisme, monsieur Éric Bordeleau;

5.5

248-10-2011 Formation séminaires Gestionnaire municipal.

CONSIDÉRANT QUE le système PGMegaGest présente une programmation de nouveauté et d'amélioration pour le Gestionnaire municipal;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Lac-Simon utilise ce système;

Sur proposition de monsieur le Conseiller Paul Malouf;

Il est résolu unanimement;

QUE les membres du conseil de la municipalité de Lac-Simon autorisent madame Nathalie Gamet à participer à la formation se rapportant au Gestionnaire municipal;

QUE le coût de formation au montant de deux cent soixante-quinze dollars (275,00 \$) excluant les taxes ainsi que les frais de déplacement soient imputés aux comptes budgétaires appropriés.

Adoptée

c.c. Trésorerie

Madame Nathalie Gamet

5.6

Avis de motion concernant le règlement de zonage U-2-19.

Monsieur le conseiller Paul Malouf donne par la présente, un avis de motion à l'effet de modifier certaines dispositions relativement à l'implantation d'un bâtiment principal et aux droits acquis concernant le règlement U-2-19.

5.7

249-10-2011 Achat d'une camionnette.

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'acheter une camionnette pour effectuer les inspections dans le cadre du service d'urbanisme et de l'environnement;

CONSIDÉRANT QUE deux firmes ont été invitées à soumissionner pour l'achat d'une camionnette;

216

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 OCTOBRE 2011

CONSIDÉRANT QUE « Carl Ford » a soumissionné au montant de 31 694,00 \$ plus taxes et que « Les Automobiles Baurore » a soumissionné au montant de 28 244,00 \$;

CONSIDÉRANT QU'un comité s'est réuni pour examiner chacune des soumissions en fonction du devis qui a été établi;

CONSIDÉRANT QUE l'offre la plus basse qui est « Les Automobiles Baurore » correspond aux critères exigés;

Sur proposition de monsieur le Conseiller Pierre Paquin;

Il est résolu majoritairement;

QUE les membres du conseil de la municipalité de Lac-Simon entérinent la recommandation du comité à l'effet d'acquérir de « Les Automobiles Baurore » la camionnette aux prix de 28 244, 00 \$ plus les taxes représentant la plus basse soumission;

QUE les membres du conseil autorisent l'émission d'un chèque au montant de 4 002,19 \$ représentant les taxes à payer et que le prix en capital soit financé sur une période de cinq (5) ans par une vente à tempérament par la cie de finance « Ally Crédit Canada Itée »;

QUE le directeur général soit autorisé à signer les documents requis.

Pour

Messieurs les conseillers

Paul Malouf Pierre Paquin Robert Johnson Gilles Robillard

Contre

Mesdames les conseillères

Lise Villeneuve Louise Houle Richard

Adoptée

c.c. Trésorerie

Les Automobiles Baurore

6.

COLLECTE ET DISPOSITION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Dépôt du rapport mensuel du directeur de la collecte des ordures et des matières recyclables.

Le rapport mensuel du directeur de la collecte des ordures et des matières recyclables a été déposé aux membres du conseil.

Autoriser la réfection de la plate-forme de transbordement des matières résiduelles.

CONSIDÉRANT QUE la plate-forme de transbordement des matières résiduelles n'est plus sécuritaire;

CONSIDÉRANT QUE cette plate-forme permet le transbordement des matières résiduelles dans le camion de 32 verges;

CONSIDÉRANT QUE cette plate-forme permet d'économiser du temps et du carburant évitant à deux camions d'aller à Lachute;

Sur proposition de madame la Conseillère Lise Villeneuve;

250-10-2011

Il est résolu unanimement;

QUE le conseil de la municipalité de Lac-Simon octroi un contrat à la firme « Construction Audette » afin de refaire la plate-forme pour la rendre aux normes au coût de onze mille neuf cent quarante et un dollars et soixante et un cents (11 941,61 \$) taxes incluses.

Adoptée

c.c. Trésorerie Construction Audette

6.3

251-10-2011

Achat d'un compresseur et laveuse à pression.

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'avoir un compresseur et une laveuse à pression pour nettoyer les camions des matières résiduelles;

Sur proposition de monsieur le Conseiller Gilles Robillard;

Il est résolu unanimement;

QUE le conseil de la municipalité de Lac-Simon octroi l'achat d'un compresseur d'une laveuse à pression de la firme « Benson Autopart » aux coûts de quatre mille neuf cent quatorze dollars et vingt-huit cents (4 914,28 \$) taxes incluses.

Adoptée

c.c.Trésorerie

Directeur de la collecte et disposition des matières résiduelles

7. <u>LOISIRS, CULTURE ET BIBLIOTHÈQUE</u>

7.1

252-10-2011

Autorisation d'acheter deux mille (2 000) cartons personnalisés pour promouvoir la bibliothèque.

CONSIDÉRANT QU'il est important de promouvoir le service de la bibliothèque municipale affilier avec la municipalité de Chénéville;

Sur proposition de monsieur le Conseiller Paul Malouf;

Il est résolu unanimement;

QUE le conseil de la municipalité autorise l'achat de deux milles (2 000) cartons personnalisés pour un coût de vingt-cinq dollars (25,00 \$) plus taxes la centaine plus les frais postaux.

Adoptée

c.c. Municipalité de Chénéville Trésorerie

8.

CORRESPONDANCE

8.1

Demande de modification au règlement de zonage relatif aux terrains dérogatoires.

Madame Jacinthe Riendeau et monsieur Marcel Landry demandent que le règlement de zonage soit modifié afin de permettre la construction d'un chalet sur un terrain ayant une largeur de maximale de 75 pieds. Un avis de motion a été présenté à cette séance pour modifier le règlement.

8 2

Réponse du ministère de Transports relativement à la signalisation du chemin Tour-du-Lac.

Le ministère informe la municipalité qu'une signalisation avancée de traverse sera installée et le panneau localisé au 760 dudit chemin et devra être remplacé par un nouveau panneau. La demande de limite de vitesse est en traitement. Une réponse devrait parvenir à la municipalité au cours des prochaines semaines.

8.3

253-10-2011 Demande de madame Chantal Crête, Présidente de l'association des propriétaires de la baie Groulx.

Dans le cadre de la problématique de l'achalandage des bateaux et des plaisanciers dans le secteur de la baie Groulx, l'association des propriétaires du secteur de la baie Groulx demande à la municipalité d'adopter une résolution pour entamer le processus de demande de restriction visant l'utilisation des bâtiments:

Sur proposition de madame la Conseillère Lise Villeneuve;

Il est résolu unanimement;

QUE les membres du conseil de la municipalité de Lac-Simon mandatent madame Louise Houle Richard à former un comité de travail composé de propriétaires riverains de la baie Groulx; de propriétaires riverains autres que la baie Groulx et des utilisateurs saisonniers, afin de trouver une entente acceptable pour résoudre le problème d'achalandage de bateaux dans ce secteur;

QUE le conseil de la municipalité de Lac-Simon autorise l'association des propriétaires du secteur de la baie Groulx à préparer une demande, au ministère de Transport Canada, de restriction à la conduite des bateaux consistants une deuxième étape du processus de règlement des problèmes de sécurité dans la baie Groulx et ce aux frais des propriétaires de la baie Groulx;

QUE le directeur général, monsieur Jacques Maillé demande au ministère de Transport Canada de vérifier si les dirigeants des premières Nations Inuites et Métis détiennent un intérêt dans la zone examinée afin d'inclure ces groupes au processus dès le début.

Adoptée

c.c. Madame Chantal Crête Madame Louise Houle Richard

8.4

254-10-2011 Demande d'autorisation de la municipalité de Duhamel – contrôle des insectes piqueurs.

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la municipalité de Duhamel étudie la possibilité à procéder au contrôle biologique des insectes piqueurs sur son territoire;

CONSIDÉRANT la volonté de la municipalité de Duhamel de procéder au traitement nécessaire pour le contrôle des insectes piqueurs sur une partie du territoire de la municipalité de Lac-Simon;

Sur proposition de monsieur le Conseiller Pierre Paquin;

Il est résolu unanimement;

QUE les membres du conseil de la municipalité n'autorisent pas à procéder au traitement nécessaire pour le contrôle des insectes piqueurs sur son territoire étant donné que les membres du conseil ne connaissent pas l'effet à long terme du produit et que certains citoyens boivent l'eau du lac;

Adoptée

c.c. Municipalité de Duhamel

9. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Un citoyen demande s'il y a eu un développement sur l'échange des chemins avec le ministère des Transports. L'échange de la partie du chemin de la route 315 et de la partie du chemin Tour-du-Lac est au point mort. Il demande la raison qui justifie l'achat d'une camionnette et pourquoi la municipalité n'a pas opté pour un choix écologique. Monsieur le maire l'informe que cette camionnette pourra servir à d'autres services municipaux. Un autre demande, suite à l'avis de motion qui a été déposé à cette séance concernant le règlement U-2-19, le délai de l'adoption du règlement. Nous pouvons prévoir un délai de 90 jours entre le dépôt de l'avis de motion et l'adoption du règlement. Un dernier demande comment a été choisi le nouveau directeur de l'urbanisme et de l'environnement. Le candidat a été choisi et recommandé par un comité de sélection composé du directeur général et du directeur de l'urbanisme et de l'environnement par intérim qui a plus de 30 ans d'expériences dans le domaine.

10. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

255-10-2011 Levée de l'assemblée

Sur proposition de monsieur le Conseiller Pierre Paquin;

Il est résolu unanimement;

QUE la séance soit levée à 20 h 50.

Adoptée

Gaston A. Tremblay, M.D. FRCPC
Maire

Jacques Maillé
Directeur général